

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE SAILLY SUR LA LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Convocation en date du 5 août 2022
Membres en exercice 17
Présents 9
Ayant délibéré 12

Séance du 11 août 2022

Présents :

Mesdames : Bernadette **ACQUETTE** - Marie-Christine **BLONDEL** - Marie-Dominique **de SWARTE**
- Sylvie **DESCAMPS** - Marie-Paule **LENGRAND** - Véronique **LUTZ** - Martine **MARTEAU** -
Dominique **PALLADINO** - Edith **VAN BECELAERE**.

Absents :

Mesdames et Monsieur : Claire **BECQUART** - Rachida **BOUNOUA**, procuration à Marie Dominique
De Swarte - Christine **CALDI**, procuration à Marie Christine **BLONDEL** - Chantal **DEBUYSER**,
procuration à Bernadette **ACQUETTE** - Anne **DECOSTER** - Elisabeth **MULLET** - Catherine
REMERAND - Jean-Claude **THOREZ**.

-0-

01/ APPROBATION D'UN AVENANT A LA CONVENTION AVEC LE CD 62 FIXANT LE MONTANT DE LA PARTICIPATION POUR LE PROJET « BIEN VIEILLIR DANS SON CORPS, DANS SA TETE ET DANS SA VILLE » A 8 070 € (pièce jointe)

Unanimité

Considérant que le 30 juillet 2021 le département du Pas-de-Calais et la commune de Sailly sur la Lys (Maison pour tous) ont signé une convention de partenariat relative au projet « bien vieillir dans son corps, dans sa tête et dans sa ville » pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

Considérant que l'avenant proposé a pour objet d'une part de transférer au CCAS de Sailly sur la Lys le portage du projet depuis sa prise de compétence en matière de politique familiale au 1^{er} février 2022, d'autre part de définir le montant de la contribution financière de la conférence des financeurs et les modalités de versement de la participation départementale de 8070.00 € pour la période du 1^{er} septembre 2022 au 31 juin 2023 ;

Ceci exposé, le conseil d'administration :

- 1) approuve l'avenant ci-exposé ;
- 2) autorise la vice-présidente à le signer

Ainsi fait et délibéré en séance
les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme au registre

Le Président,
Jean-Claude THOREZ,

